



Enquête unifiée auprès des entreprises – annuelle

Enquête de 2004 sur les industries de services : éditeurs de livres

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.*

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Ce document est confidentiel une fois rempli.

If you prefer to receive the questionnaire in English, please call us at **1 888 301-6058**.



Veillez corriger, **au besoin**, les renseignements préimprimés en remplissant les cases ci-dessous :

0001	Raison sociale	0004	Adresse (numéro et rue)		
0002	Nom commercial	0005	Ville		
0003	À l'attention de	0006	Province, territoire ou État		
0008	Prénom de la personne-ressource	00053	Pays	0007	Code postal/ Zip code
0028	Nom de la personne-ressource	0010	Langue préférée		2 <input type="checkbox"/> Français 1 <input type="checkbox"/> Anglais

A - Renseignements généraux

Objet de l'enquête

Cette enquête vise à produire des statistiques sur les activités des maisons d'édition. Les résultats de l'enquête seront utilisés par le secteur privé et par les administrations publiques afin de prendre des décisions éclairées déterminant les politiques et les programmes ayant trait à cette industrie. Enfin, les estimations produites par cette enquête constituent des données à entrer dans le Système de comptabilité nationale du Canada.

Ententes de partage de données

Afin d'alléger le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux. Les données sont confidentielles et utilisées uniquement à des fins statistiques. **Vos réponses ne sont pas communiquées à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.** Pour plus de renseignements, veuillez consulter la brochure ci-jointe intitulée *Enquêtes de Statistique Canada auprès des entreprises*.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques qui permettraient d'identifier une entreprise ayant participé à cette enquête. Les données déclarées sur le présent questionnaire resteront strictement confidentielles. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la brochure ci-jointe intitulée *Enquêtes de Statistique Canada auprès des entreprises*.

Divulgarion des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des données par télécopieur ou par un mode de transmission électronique peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Directives générales

- Veuillez déclarer pour toutes les exploitations ou tous les emplacements indiqués dans la zone d'adresse ci-dessus. S'il vous est impossible de remplir le questionnaire pour cette (ces) unité(s) commerciale(s), veuillez nous indiquer la (les) raison(s) dans la section Commentaires à la fin du questionnaire.
- Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez nous fournir vos meilleures estimations.
- Pour obtenir les instructions et les définitions des termes utilisés dans cette enquête, veuillez consulter les pages 9 à 12.
- Veuillez noter le temps passé à remplir ce questionnaire.

Retour du questionnaire

Veillez poster le(s) questionnaire(s) dûment rempli(s) dans l'enveloppe ci-jointe ou télécopier le tout à Statistique Canada au 1 800 755-5514 dans les 30 jours suivant la réception.

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse ou avez besoin d'aide? Téléphonnez-nous au **1 888 301-6058** ou postez le tout à : Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6



B - Activité commerciale principale

1. Veuillez décrire la nature de votre entreprise :

0055

Un **éditeur de livres** est une entreprise ou une organisation, ayant à son emploi des professionnels qui choisissent et préparent des manuscrits, qui a obtenu de l'auteur ou du titulaire des droits l'autorisation de les produire, édite des livres sous sa marque et assume les risques associés à la production et au marketing.

Un **diffuseur exclusif de livres** distribue et vend des ouvrages publiés par une autre entreprise. Il fait fonction de représentant exclusif. Il assume habituellement les dépenses engagées pour la vente d'ouvrages aux détaillants.

2. Votre organisation a-t-elle :

0352

1 édité des livres?

2 agi à titre de diffuseur exclusif de livres?

3 exercé ces deux activités?

4 aucune de ces activités

Si vous cochez la case 2 ou la case 4, veuillez téléphoner au **1 883 331-0058**.

C - Renseignements sur la période de déclaration

Veuillez déclarer les données pour votre **exercice financier** (année financière normale) se terminant entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005. Veuillez indiquer ci-dessous la période visée par le présent questionnaire.

1. Du ⁰⁰¹¹ ^{AAAA} ^{MM} ^{JJ} au ⁰⁰¹² ^{AAAA} ^{MM} ^{JJ}

2. Si vous n'avez pas exploité cette unité commerciale durant une année complète, veuillez cocher ci-dessous la (les) raison(s) pertinente(s) :

0031

1 Exploitation saisonnière

2 Nouvelle entreprise

3 Changement de l'exercice financier

4 Changement de propriétaire

5 Arrêt définitif de l'exploitation

6 Fermeture temporaire

3. Veuillez indiquer ci-dessous tous les changements qui auraient pu survenir dans l'organisation de cette unité commerciale au cours de la période de déclaration visée :

0047

1 Acquisition de nouvelles unités commerciales

2 Disposition ou vente d'unités commerciales

D - Organisation de l'unité commerciale

Type d'organisation (cochez une seule case) :

0329

1 Entreprise à propriétaire unique non constituée en société

2 Partenariat non constitué en société

3 Entreprise constituée en société à but lucratif

4 Entreprise constituée en société sans but lucratif

5 Coentreprise

6 Coopérative

7 Entreprise publique

8 Administration publique

9 Autre (veuillez préciser)

0354

E - ISBN

Dressez la liste du (des) préfixe(s) ISBN attribué(s) à votre unité commerciale par la Bibliothèque nationale du Canada ou la Bibliothèque nationale du Québec.

0353

0467

0446

0310

0468

0447

0311

0443

0448

0312

0444

0449

0313

0445

0466

**Pour obtenir des explications sur les termes, veuillez vous référer aux instructions
et aux définitions à la fin du questionnaire.**

F - Revenus

Sauf indication contraire, déclarez les revenus de toutes les activités de cette unité commerciale.

		\$CAN
1. Ventes de vos propres ouvrages et des ouvrages vendus en diffusion exclusive (moins les rendus) (ventes de livres seulement)	2520	
2. Ventes de droits		
a) Au Canada	2521	
b) À l'étranger	2522	
3. Ventes de tous les autres biens et services produits		
a) Édition et commerce de gros de périodiques	2523	
b) Services d'impression pour les autres	2524	
c) Commerce de gros de livres	2525	
d) Commerce de détail de livres	2526	
e) Marketing et services d'exécution de commandes (entreposage, livraison, traitement des données, etc.)	2527	
f) Autre (veuillez préciser) 2528	2529	
4. Total des ventes de tous les biens et services produits (somme des questions 1 à 3)	2299	
5. Subventions (exclure les crédits d'impôt, les inclure à la question 6 ci-dessous)		
a) Fédérales	2530	
b) Provinciales ou territoriales	2532	
c) Autres sources (p. ex. municipales, 2538 allouées par une société) (veuillez préciser)	2545	
6. Programmes de crédit d'impôt	2555	
7. Revenus de placements (intérêt et revenus en dividendes)	2097	
8. Tous les autres revenus (veuillez préciser) 2071	2077	
9. Total des revenus (somme des montants déclarés aux questions 4 à 8)	2098	

G - Coût des ventes

Veuillez déclarer aux questions 1 à 6 les coûts de vos propres ouvrages, des ouvrages vendus en diffusion exclusive et des autres documents édités.

Inclure les coûts de tous les biens aux questions 7 à 10.

		\$CAN
1. Stocks d'ouverture	5550	
2. Achats (inclure les frais de transport, de douane et de courtage)	+ 4019	
3. Coûts directs liés à l'édition (inclure les coûts de prépublication amortis [édition et conception])		
a) Salaires, traitements et avantages sociaux des employés de production	1401	
b) Frais de services d'impression à forfait (p. ex. papier, impression et reliure)	1402	
c) Matériaux pour l'impression interne (inclure la prépresse, le papier, l'encre)	1403	
d) Tous les autres coûts de production	1404	
4. Total des coûts directs liés à l'édition (somme des montants déclarés à la question 3a à 3d)	+ 1406	
5. Stocks de fermeture (moins l'amortissement ou la diminution de valeur)	- 5565	
6. Coût total des ouvrages vendus (somme des montants déclarés aux questions 1, 2 et 4, moins la question 5)	= 1407	
7. Redevances (inclure les avances)		
a) Payées aux citoyens canadiens	1408	
b) Payées aux citoyens étrangers	1409	
8. Achats de droits		
a) Au Canada	1411	
b) À l'étranger	1412	
9. Tous les autres coûts liés aux ventes (p. ex. articles autres que des livres, comme des jouets)	4301	
10. Coût total des ventes (somme des montants déclarés aux questions 6 à 9)	5721	

H - Dépenses

		\$CAN
1. Coût total des ventes (indiquez le montant de la section G , question 10)	5722	
Autres dépenses (exclure les dépenses comprises ci-dessus dans le coût des ventes)		
2. Salaires, traitements et avantages sociaux des employés	3039	
3. Exécution de commandes, entreposage et expédition (inclure les frais de poste et de messagerie)	4179	
4. Frais de téléphone et autres services de télécommunications	4101	
5. Location et de location à bail (inclure les locaux à bureaux, le matériel et les véhicules automobiles)	4115	
6. Réparation et entretien (inclure les véhicules automobiles)	4176	
7. Frais pour services professionnels et commerciaux	4315	
8. Primes d'assurances (inclure les véhicules automobiles)	4350	
9. Frais de publicité	4363	
10. Marketing et promotion (inclure le coût des exemplaires distribués gratuitement)	4364	
11. Commissions payées à des agents et des courtiers des commerces de gros et de détail	4466	
12. Frais de voyage, de repas et de représentation	4370	
13. Impôts fonciers, taxes d'affaires, licences et permis	4410	
14. Fournitures de bureau et autres fournitures (exclure des dépenses en immobilisations)	3301	
15. Énergie et services publics d'approvisionnement en eau	4066	
16. Amortissement	4520	
17. Frais de services financiers et autres frais bancaires	4325	
18. Intérêts débiteurs (inclure l'hypothèque)	4630	
19. Toutes les autres dépenses (<i>veuillez préciser</i>) ⁴⁵⁶¹	4569	
20. Total des autres dépenses (somme des questions 2 à 19)	4598	
21. Total du coût des ventes/dépenses (somme des questions 1 et 20)	4699	
Autres éléments		
22. Bénéfices (pertes) avant impôts et autres éléments (Total des revenus [section F , question 9] moins Total du coût des ventes/dépenses [section H , question 21])	4605	
23. Provision pour impôts sur le revenu (si cela s'applique)	4600	
24. Gains (pertes) et autres éléments	4110	
25. Revenu net (perte) de l'année (le montant devrait correspondre au bénéfice net de votre État des résultats)	4606	

I - Caractéristiques de l'effectif

Veillez estimer le nombre de personnes qui ont travaillé pour votre entreprise durant une période de paye type ainsi que leurs salaires, leurs honoraires et leurs avantages sociaux totaux.

1. Employés rémunérés

a) Salaires de tous les employés pour lesquels vous avez fourni

un T4 (**inclure** les payes de vacances, les gratifications et les commissions)

i) Employés à temps plein

ii) Employés à temps partiel

b) Portion de l'employeur des avantages sociaux (voir les instructions et les définitions à la fin)

c) Total de la rémunération du travail (employés) (doit égalier la somme des montants déclarés à la **section G**, question 3a et à la **section H**, question 2)

2. Employés contractuels et pigistes

a) Au Canada

b) À l'étranger

3. Propriétaires actifs ou partenaires actifs d'une entreprise non constituée en société

4. Bénévoles et employés non rémunérés

	Nombre	\$CAN
6310		6016
6311		6017
		3040
		3041
6004		6018
6006		6019
6079		
6014		

J - Achats et ventes de droits et de services à l'extérieur du Canada

Ventes au premier point de distribution (**exclure** les ventes à des intermédiaires canadiens à "exportation"). Les achats d'intermédiaires canadiens ne doivent pas être comptabilisés dans les importations. Les services culturels sont définis à la page 11.

Veillez indiquer le montant des droits et des services culturels achetés de l'extérieur du Canada (**importations**)

Veillez indiquer le montant des droits et des services culturels vendus à l'extérieur du Canada (**exportations**)

	Achats selon l'origine (\$CAN)		Ventes selon la destination (\$CAN)	
	Redevances payées et achat de droits ¹	Services culturels	Ventes de droits ²	Services culturels
États-Unis	0509	0528	0548	0558
Mexique	0510	0529	0549	0559
Royaume-Uni	0511	0540	0550	0560
France	0512	0541	0551	0561
Autres pays de l'Union européenne	0513	0542	0552	0562
Chine/Hong Kong	0514	0543	0553	0563
Japon	0515	0544	0554	0564
Tous les autres pays de l'Asie-Pacifique	0516	0545	0555	0565
Autres pays	0517	0546	0556	0566
Total	0524	0547	0557	0567

1. Le total de cette colonne doit correspondre à la somme des montants déclarés à la **section G**, aux questions 7b et 8b.

2. Le total de cette colonne doit correspondre au montant déclaré à la **section F**, à la question 2b.

K - Montant net des ventes d'ouvrages vendus au Canada selon la catégorie de client

Pour vous aider à remplir cette section, veuillez d'abord indiquer le montant demandé à la **section L**, selon le premier point de livraison.

Exclure les ventes de droits.

Catégorie de client (voir les définitions à la page 11)

	\$CAN
1. Ventes auprès des diffuseurs exclusifs, des distributeurs ou des grossistes	8224
2. Ventes directes aux détaillants	
a) Librairies (inclure les librairies d'université et de collège)	8225
b) Autres formes de ventes	8226
3. Librairies de ventes directes et de commerce de gros (inclure les bibliothèques scolaires)	8227
4. Établissements d'enseignement	8228
5. Grand public	8229
6. Autre	8231
7. Total (doit correspondre à la somme des montants déclarés à la section L , colonne 1, questions 1 et 5)	8230

L - Renseignements sur les ventes (moins les rendus) Veuillez consulter la NOTA à la page 7 pour les instructions.		Catégorie commerciale La somme de ces colonnes correspond à la colonne 1. \$CAN					Langue La somme de ces colonnes correspond à la colonne 1. \$CAN			Paternité d'un livre La somme de ces colonnes correspond à la colonne 1. \$CAN	
		Manuels scolaires	Livres pour la jeunesse	Autres ouvrages, tous les formats	Ouvrages savants	Ouvrages de référence et ouvrages professionnels et techniques	Anglais	Français	Autre	Auteurs canadiens	Auteurs étrangers
Propres ouvrages											
1.	Ventes au Canada	1561									
2.	Ventes à l'exportation	1562									
3.	Autres ventes à l'étranger	1563									
4.	Total de vos propres ouvrages	1564									
Ouvrages vendus en diffusion exclusive											
5.	Ventes au Canada	1565									
6.	Ventes à l'exportation et autres ventes à l'étranger	1566									
7.	Total des ouvrages vendus en diffusion exclusive	1567									
8.	Total de vos propres ouvrages et des ouvrages vendus en diffusion exclusive	1568									
M - Renseignements sur les ouvrages											
Ouvrages édités		Nombre					Nombre			Catégories commerciales	
1.	Auteurs canadiens	1569								Ces catégories désignent le marché visé pour un ouvrage. Les cinq catégories sont :	
2.	Auteurs étrangers	1570								Manuels scolaires : Ouvrages pédagogiques destinés avant tout aux étudiants et aux enseignants du primaire et du secondaire ainsi que de l'enseignement postsecondaire (collège, université).	
3.	Total	1571								Livres pour la jeunesse : Ouvrages destinés aux jeunes et aux adolescents. Inclure les livres d'images et les textes non conçus principalement comme des ouvrages scolaires, mais exclure les albums à colorier.	
Ouvrages réimprimés		Nombre					Nombre			Littérature générale : Ouvrages destinés au grand public. Ce marché englobe les formats de poche, les ouvrages à couverture souple et les ouvrages à couverture rigides.	
4.	Auteurs canadiens	1572								Ouvrages savants : Ouvrages qui s'adressent au milieu universitaire et qui sont édités d'habitude par les presses universitaires, les instituts de recherche et les sociétés savantes.	
5.	Auteurs étrangers	1573								Ouvrages de référence et ouvrages professionnels et techniques : Ouvrages de référence destinés à un public varié, tels que dictionnaires, encyclopédies, thésaurus, livres pratiques, manuels d'instruction religieuse du dimanche et guides de voyage ou ouvrages de référence destinés à des groupes précis (comptables, avocats, électriciens, etc.).	
6.	Total	1574									
Propres ouvrages inscrits au catalogue		Nombre					Nombre				
7.	Auteurs canadiens	1575									
8.	Auteurs étrangers	1576									
9.	Total	1577									
Nombre d'exemplaires vendus		Nombre					Nombre				
10.	Propres ouvrages – toutes les ventes	1578									
11.	Ouvrages vendus en diffusion exclusive – toutes les ventes	1579									
N - Support/média		Nombre					Nombre				
12.	Total des ouvrages édités	1580									
13.	Total des ouvrages réimprimés	1581									

NOTA

Veillez fournir les renseignements sur les ventes et les renseignements sur les ouvrages pour l'exercice financier, puis la répartition des totaux selon la catégorie commerciale, la langue, la paternité d'un livre et le support/média.

Les cellules grises ne doivent pas être remplies.

Pour obtenir des explications sur les termes autres que ceux de la catégorie commerciale, veuillez vous référer aux instructions et aux définitions à la page 12.

La section L, question 8, colonne 1, Total de vos propres ouvrages et des ouvrages vendus en diffusion exclusive devrait correspondre à la section F, question 1.

O - Utilisation d'Internet

Votre organisation utilise-t-elle **Internet** pour (cochez toutes les cases pertinentes)

- 0595 1 un site Web? 4 la vente d'articles en ligne?
2 les achats et les ventes d'une entreprise à l'autre? 5 la présentation de la version virtuelle de la version imprimée?
3 les contacts avec les auteurs, les rédacteurs-réviseurs, les concepteurs? 6 Autre (*veuillez préciser*)

0596 _____

P- Attestation

J'atteste que les renseignements fournis ici sont, à ma connaissance, complets et exacts.

Signature de la personne autorisée		Titre 0014		Date 0015		
				Année	Mois	Jour
				<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de la personne-ressource pour de plus amples renseignements : 0026		0013 <input type="text"/>				
		Prénom				
1 <input type="checkbox"/> M. 2 <input type="checkbox"/> Mme 3 <input type="checkbox"/> Mlle		0054 <input type="text"/>				
		Nom de famille				
Adresse électronique 0018		Site Web 0020				
Numéro de téléphone 0017		Numéro de poste 0027		Numéro de télécopieur 0016		
Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir ce questionnaire?				Heure(s) 9910 <input type="text"/>		Minutes 9909 <input type="text"/>

Q - Commentaires

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ci-dessous. Soyez assurés que nous passons en revue tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête.

9920 _____

9913 _____

9914 _____

9915 _____

9916 _____

Merci d'avoir rempli le questionnaire. Veuillez faire une copie pour vos dossiers.

Les publications de Statistique Canada peuvent être consultées
aux bureaux régionaux de Statistique Canada et dans toutes les grandes bibliothèques.
Veuillez aussi visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Si vous avez besoin d'aide, prière de communiquer avec nous au **1 888 301-6058**.

INSTRUCTIONS ET DÉFINITIONS

Si vous ne pouvez pas fournir de chiffres réels, veuillez donner des estimations et les indiquer dans la marge.

Ce qu'il faut déclarer comme livres?

Inclure :

- les ouvrages ayant un ISBN donné à l'éditeur qui sont édités sous sa marque ou sous une marque pour laquelle l'éditeur a obtenu les droits d'édition, de gestion et de marketing;
- les imprimés non périodiques ayant au moins 48 pages de texte ou d'illustrations, à l'exclusion des couvertures, quelle qu'en soit la présentation;
- les imprimés non périodiques ayant moins de 48 pages qui constituent selon vous (qui sont mis en marché comme) un livre (p. ex. les livres pour la jeunesse et les recueils de poésie);
- les ouvrages édités sous forme d'imprimés, de bandes audio, de CD-ROM, de service en direct, de livres électroniques ou d'autres supports;
- les ouvrages édités avec des articles autres que des livres comme des jouets, etc.;
- les ouvrages édités sous forme d'original destiné à être reproduit par l'acheteur (p. ex. les documents pédagogiques);
- les atlas.

Exclure :

- les publications destinées à des fins publicitaires : les catalogues commerciaux, les prospectus, les publicités, etc.;
- les livres d'instructions pour l'assemblage ou le fonctionnement de machines, d'appareils ménagers, etc., vendus avec le produit;
- les feuillets d'essai et les partitions musicales;
- les horaires, les listes de prix, les annuaires, les programmes de spectacles, les calendriers, les annuaires scolaires, les horoscopes, etc.;
- les publications à usage interne, comme les règlements et les rapports d'une entreprise, etc.;
- les livres avec feuilles en blanc (registres, agendas, etc.) et les albums à colorier;
- les journaux et les revues;
- les publications des administrations publiques et les graphiques;
- les publications contenant de la publicité autre que le propre matériel publicitaire de l'éditeur.

Section A - Directives générales

Veuillez déclarer les données pour votre organisation (désignée sous le nom d'unité commerciale) dans ce questionnaire. L'unité commerciale est la plus petite unité de production de votre entreprise pour laquelle vous pouvez déclarer les renseignements suivants :

- le montant des ventes;
- le coût du matériel et des fournitures achetés;
- le coût de l'énergie et des services d'approvisionnement en eau achetés;
- les stocks d'ouverture et de fermeture;
- le nombre d'employés et leurs salaires et traitements.

Section B - Activité commerciale principale

Les **éditeurs** doivent indiquer les ventes de leurs propres ouvrages (édités seuls ou en collaboration) sous cette désignation.

Un **éditeur de livres** est une entreprise ou une organisation, ayant à son emploi des professionnels qui choisissent et produisent des manuscrits, qui a obtenu de l'auteur ou du titulaire les droits l'autorisation de les produire, édite des livres sous sa marque et assume les risques associés à la production et au marketing.

Un **diffuseur exclusif de livres** distribue et vend des ouvrages publiés par une autre entreprise. Il fait fonction de représentant exclusif. Il assume habituellement les dépenses engagées pour la vente d'ouvrages aux détaillants.

Section F - Revenus

Les données sur les revenus sont utilisées pour calculer les statistiques économiques qui fournissent une indication de la contribution de l'industrie dans l'économie canadienne dans son ensemble.

1. Ventes de vos propres ouvrages et des ouvrages vendus en diffusion exclusive

Propres ouvrages : Ouvrages qu'a édités au Canada, seul ou en collaboration, l'éditeur qui en détient les droits canadiens.

Ouvrages vendus en diffusion exclusive : Les ouvrages qui sont édités ou réimprimés à l'extérieur du Canada mais vendus au Canada.

2. Vente de droits : Fait référence au droit de traduire ou de coéditer un livre, puis de le distribuer; sont inclus les droits versés par un territoire de même langue, les droits sur les éditions brochées, les licences de réimpression, les droits forfaitaires sur des périodiques, les droits sur des condensés et des adaptations, des oeuvres dramatiques et des oeuvres documentaires (cinéma, théâtre, radio, etc.), le marchandisage, les clubs de livres, les anthologies et citations, les feuillets, les reproductions

mécaniques et reprographiques, les ouvrages électroniques, les récitations publiques, les enregistrements sonores, les enregistrements vidéo et les ouvrages pour aveugles et pour personnes incapables de lire les imprimés.

5. a, b et c – Subventions : L'aide financière non remboursable doit être déclarée selon la provenance de la subvention, fédérale, provinciale ou territoriale et autre (p. ex. municipale, allouée par une société). Veuillez déclarer le montant attribué au cours de l'exercice financier pour lequel vous déclarez. Les **crédits d'impôt** ne devraient pas être inclus ici, mais plutôt à la **section F**, question 6.

7. Revenus de placements

Exclure les gains et les pertes en capital provenant de la vente d'actif; déclarez ce montant à la **section H**, question 24.

Section G - Coût des ventes

Veillez déclarer les dépenses en excluant la portion de la taxe de vente fédérale, provinciale ou territoriale remboursée par le gouvernement. Si vos pratiques comptables ne le permettent pas, veuillez indiquer quels remboursements sont compris.

1. Stocks d'ouverture : Les stocks doivent être déclarés selon la valeur comptable (c.-à-d. la valeur inscrite dans vos livres comptables).

Inclure les stocks détenus par cette unité commerciale au Canada ou à l'étranger (y compris les stocks détenus dans tout entrepôt, point de vente et ceux en transit ou en consignation).

Exclure les stocks détenus en consignation pour d'autres.

3a. Salaires, traitements et avantages sociaux des employés de production :

Inclure les salaires, les traitements et les avantages sociaux avant déductions des employés pour qui vous avez rempli un T4 – État de la rémunération payée.

Pour les salaires et les traitements, inclure les congés annuels payés, les indemnités de départ, les honoraires des directeurs, les honoraires des administrateurs, les allocations imposables, les salaires rétroactifs, les commissions, les primes (y compris la participation aux bénéfices) et les gratifications, et ce, pour les employés participant à la production de biens seulement.

Exclure tous les paiements et les dépenses liés à des contractuels de l'extérieur et les montants versés à des occasionnels en l'absence d'un T4 – État de la rémunération payée et les **inclure** à la **section G**, question 3d.

Pour les avantages sociaux, inclure les cotisations de l'employeur à des régimes d'assurance-maladie, d'assurance-emploi, les cotisations aux régimes de pension, les indemnités pour accident du travail, les allocations de retraite ou paiements forfaitaires versés aux employés au moment de la cessation d'emploi ou de la mise à la retraite de même que des contributions à d'autres avantages sociaux comme la garde d'enfants et des prestations supplémentaires de chômage. **Inclure** aussi les contributions sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation.

5. Stocks de fermeture : (moins l'amortissement ou la diminution de valeur). Voir la définition des stocks d'ouverture.

7. Redevances : Les redevances sont les sommes versées aux titulaires d'un droit d'auteur à titre de commission pour la vente de leurs oeuvres ou la permission de les utiliser.

8. Achats de droits : voir la **section F**, question 2 (Ventes de droits) pour la définition des droits.

Section H - Dépenses

2. Salaires, traitements et avantages sociaux des employés

N'inclure que la main-d'œuvre et les avantages sociaux qui ne sont pas déjà attribués au coût des ventes. Pour une définition plus précise des salaires, des traitements et des avantages sociaux, veuillez vous référer à la **section G**, question 3a, page 10 de la section Instructions et définitions.

3. Exécution de commandes, entreposage et expédition :

Inclure les frais de livraison, de poste et de messagerie ainsi que les frais de livraison et de messagerie locaux.

Exclure les frais de transport de matériel acheté, s'ils sont inclus dans le prix.

4. Frais de téléphone et autres services de télécommunications :

Inclure les services de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire et de téléavertisseur utilisés pour la transmission de la voix, de données ou d'images, les frais d'accès à Internet ainsi que les achats de services de transmission par câble et par satellite d'émissions de télévision, de radio et de musique.

5. Location et location à bail :

Inclure la location de locaux à bureaux et autres biens immobiliers, de véhicules à moteur, d'ordinateurs et de périphériques, d'autre matériel et outillage, et d'autres biens.

6. Réparation et entretien :

Inclure les frais de réparation et d'entretien des immeubles et des structures (y compris les services de conciergerie et de nettoyage, de matériel et d'outillage, et d'autres biens). **Inclure** aussi les frais liés aux matériaux, aux pièces et à la main-d'oeuvre ainsi que les dépenses liées aux véhicules automobiles.

Exclure les frais de gestion immobilière; les déclarer à la question 19.

7. Frais pour services professionnels et commerciaux :

Inclure les honoraires de services juridiques, de comptabilité et de vérification, les services de pigistes et d'experts-conseils ainsi que les honoraires de services de technologie de l'information, de gestion, de services techniques et scientifiques. Sont également inclus d'autres frais pour services professionnels et commerciaux comme les frais de scolarité et de formation, de recherche et de développement, de préparation de la paye, etc.

8. Primes d'assurances :

Inclure la couverture d'assurance pour responsabilité, cautionnement, pertes d'exploitation, incendie, véhicules automobiles, biens, etc.

Exclure les primes payées directement à votre siège social, s'il y a lieu.

12. Frais de voyage, de repas et de représentation :

Inclure les frais de transport des voyageurs, d'hébergement, de repas et autres allocations de déplacement ainsi que les achats pour les clients.

13. Impôts fonciers, taxes d'affaires, licences et permis :

Inclure les impôts fonciers (à l'exception de ceux qui sont compris dans vos dépenses de location et de location à bail), les taxes de transfert de biens immobiliers et les droits d'immatriculation des véhicules automobiles.

14. Fournitures de bureau :

Inclure les achats de fournitures de bureau qui seront utilisées par l'entreprise elle-même. Inclure aussi, s'ils ne sont pas capitalisés, les ordinateurs, les logiciels, les imprimantes, les photocopieurs, le mobilier de bureau, etc.

Exclure les dépenses en immobilisations, les frais de poste et de messagerie.

Section H - Dépenses

15. Énergie et services publics d'approvisionnement

en eau :

Inclure l'électricité, l'essence, le mazout, le carburant diesel, le propane, le gaz naturel, le carburant pour véhicule, etc.

Exclure les dépenses en énergie qui sont comprises dans vos dépenses de location et de location à bail.

16. Amortissement :

Inclure l'amortissement de l'actif de cette unité commerciale, y compris l'amortissement des obligations locatives.

17. Frais de services financiers

Inclure les frais bancaires, les commissions sur cartes de crédit et de débit.

Exclure les intérêts débiteurs. Veuillez déclarer ces montants dans cette section à la question 18.

18. Intérêts débiteurs :

Inclure les intérêts débiteurs sur les obligations locatives et tous les autres frais d'intérêt divers, tels que les intérêts sur les emprunts et la partie des intérêts des paiements hypothécaires.

19. Toutes les autres dépenses :

Inclure le rajustement des stocks, les frais de gestion versés au siège social, les paiements versés à une agence de placement pour les services de travailleurs temporaires, les créances irrécouvrables et les dons.

Exclure l'impôt sur le revenu.

Section I - Caractéristiques de l'effectif

Veuillez estimer le nombre d'*employés salariés et horaires sur votre liste de paye durant une période de paye type*. Veuillez déclarer les salaires, les traitements et les honoraires des employés correspondants dans la colonne de droite (c.-à-d. pour les employés à temps plein, à temps partiel et les contractuels).

Un employé est une personne touchant une paye pour des services rendus ou pour un congé payé et pour qui vous devez, en tant qu'employeur, remplir un T4.

1. Pour obtenir les définitions des salaires, des traitements et des avantages sociaux, voir la **section G**, question 3a, page 10 des Instructions et définitions.
 2. Les **employés contractuels** sont des consultants, des pigistes ou autres individus qui sont engagés uniquement pour la durée d'un projet ou pour une période déterminée. Les travailleurs temporaires engagés par l'intermédiaire d'une agence de placement ne doivent pas figurer à cette question.
- a) i) **Employés à temps plein**
Inclure les employés qui ont travaillé le nombre d'heures de la semaine normale de travail de l'entreprise.
- ii) **Employés à temps partiel**
Inclure les employés qui ont travaillé moins d'heures que la semaine normale de travail ou qui n'ont travaillé que durant une période donnée ou une saison.

Section J - Achats et ventes de droits et de services à l'extérieur du Canada

On entend par **services culturels** les services achetés ou vendus à l'étranger, qui modifient le contenu ou qui ont une incidence sur la vente d'un produit culturel. Dans le cas de l'édition de livres, ils comprennent l'écriture, les services de rédaction-révision, l'illustration, la conception, la mise en pages, la traduction, le marketing et les services d'exécution de commandes, la publicité, la promotion ainsi que l'emballage et la distribution.

On entend par **droits** les redevances, les frais et les licences pour l'utilisation des droits. Voir la définition à la page 10.

Les autres pays de l'Union européenne sont les suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Letonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et Suède. Veuillez déclarer les données pour la France et le Royaume-Uni séparément.

Section K - Montant net des ventes d'ouvrages vendus au Canada selon la catégorie de client

1. **Diffuseurs exclusifs, distributeurs ou grossistes**
Inclure les ventes à des entreprises qui distribuent et vendent en outre au prix de gros (intermédiaires).
2. **Ventes directes aux détaillants** :
 - a) **Librairies** : **Inclure** les librairies d'université et de collège, les librairies à succursales multiples ayant des points de vente dans la plupart des grandes villes du Canada, les magasins-entrepôts, les librairies indépendantes qui ont un ou plusieurs points de vente dans une région géographique restreinte (ville, province).
 - b) **Autres formes de ventes** : **Inclure** les ventes à des entrepôts-clubs et à des magasins de rabais qui sont principalement des magasins de vente au détail. **Inclure** également les ventes à des magasins à rayons.
3. **Librairies de ventes directes et de commerce de gros** :
Inclure les ventes effectuées aux administrations publiques et aux bibliothèques spécialisées, publiques et scolaires.
4. **Établissements d'enseignement** : **Inclure** les ventes établissements d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire, mais exclure les ventes aux bibliothèques scolaires.
5. **Grand public** : **Inclure** les livres que vendent les éditeurs par la poste, à domicile (porte à porte, présentations à domicile), dans les centres commerciaux (kiosques), en milieu de travail, dans les foires scolaires, sur les propres sites Web de l'éditeur, etc. Les livres sont vendus directement au lecteur, non dans un contexte de revente.
6. **Autres** : **Inclure** les détaillants sur Internet qui comprennent tous les sites Web, à l'exception des ventes faites à partir des propres sites Web des éditeurs (déclarez-les dans la catégorie **Grand public**).

Section L - Renseignements sur les ventes

Veillez remplir cette section pour les livres seulement, de tous les supports (non pour tout autre matériel édité produit par votre entreprise).

Ouvrage qui est destiné à la vente sous forme d'imprimé, de bande audio, de CD-ROM, de service en direct ou autres.

- 1. Propres ouvrages :** Ouvrages qu'a édités au Canada, seul ou en collaboration, l'éditeur qui en détient les droits canadiens.
- 2. Les ouvrages vendus en diffusion exclusive** qui sont édités ou réimprimés à l'extérieur du Canada mais vendus au Canada doivent être déclarés à titre de ventes de diffusion exclusive. Les éditeurs qui agissent aussi à titre de diffuseurs exclusifs doivent déclarer leurs ventes de diffusion exclusive dans les rangées d' « ouvrages vendus en diffusion exclusive ».

Ventes au Canada, à l'exportation et autres ventes à l'étranger

Les **ventes au Canada** sont les ventes d'ouvrages expédiés à une adresse à l'intérieur du pays.

Exclure les ventes de droits au Canada.

Les **ventes à l'exportation** sont les ventes de produits ayant traversé la frontière canadienne vers une destination extérieure. **Exclure** les ventes de droits à l'étranger.

Les **autres ventes à l'étranger** sont les ventes de livres imprimés à l'étranger et vendus à l'extérieur du Canada à partir d'un emplacement à l'étranger (les livres ne traversent pas la frontière canadienne).

Exclure les ventes de droits à l'étranger.

Paternité d'un livre

Ouvrage d'auteur canadien : Ouvrage dont l'auteur (ou le directeur dans le cas d'anthologies ou de collections) est citoyen canadien ou immigrant reçu.

Ouvrage d'auteur étranger : Ouvrage dont l'auteur (ou le directeur dans le cas d'anthologies ou de collections) n'est pas un citoyen canadien ou un immigrant reçu.

Pour les **ouvrages adaptés ou traduits**, indiquez la citoyenneté de l'auteur premier de l'ouvrage et non celle de l'adaptateur ou du traducteur.

Lorsqu'un ouvrage compte plusieurs auteurs, indiquez que l'auteur est de citoyenneté canadienne si au moins un des auteurs (ou directeurs) est citoyen canadien ou immigrant reçu, et qu'ils ont fait un apport substantiel à l'ouvrage (au moins la moitié du contenu)

Catégories commerciales

Ces catégories désignent le marché visé pour un ouvrage. Les cinq catégories sont :

Manuels scolaires : Ouvrages pédagogiques destinés avant tout aux étudiants et aux enseignants du primaire et du secondaire ainsi que de l'enseignement postsecondaire (collège, université)

Livres pour la jeunesse : Ouvrages destinés aux jeunes et aux adolescents. **Inclure** les livres d'images, les livres plastifiés et les textes non conçus principalement comme des ouvrages scolaires, mais **exclure** les albums à colorier.

Littérature générale : Ouvrages destinés au grand public. Ce marché **englobe** les formats de poche, les ouvrages à couverture souple et les ouvrages à couverture rigide.

Ouvrages savants : Ouvrages qui s'adressent au milieu universitaire et qui sont édités d'habitude par les presses universitaires, les instituts de recherche et les sociétés savantes.

Ouvrages de référence et ouvrages professionnels et techniques : Ouvrages de référence destinés à un public varié, tels que dictionnaires, encyclopédies, thésaurus, livres pratiques, manuels d'instruction religieuse du dimanche et guides de voyage ou ouvrages de référence destinés à des groupes précis (comptables, avocats, électriciens, etc.).

Section M - Renseignements sur les ouvrages

Ouvrages édités : Ouvrages édités au Canada par votre unité commerciale, seule ou en collaboration, durant l'année financière considérée. **Exclure** les ouvrages édités par l'unité commerciale pour laquelle vous servez de diffuseur. Comptez un nouvel ouvrage une seule fois, sans égard au nombre de tirages durant l'année financière considérée. La définition englobe les ouvrages réédités après avoir été modifiés.

Ouvrages réimprimés : Ouvrages réimprimés au Canada sous la même forme et ne comportant aucun changement. Il ne s'agit pas d'ajouts au catalogue, à moins d'avoir été auparavant déclarés comme des ouvrages épuisés. Lorsqu'il y a eu plusieurs réimpressions durant l'année, comptez-en seulement une. Ne déclarez pas la réimpression d'un ouvrage édité durant la même année.

Propres ouvrages inscrits au catalogue : Ouvrages édités au Canada par votre unité commerciale durant l'année financière considérée et les années antérieures. Il peut s'agir d'ouvrages en réserve, en réimpression ou pour lesquels on s'engage à exécuter les commandes dans les six mois. Si l'ouvrage n'est plus en réserve et qu'il n'est pas censé être réimprimé, considérez-le comme un ouvrage épuisé. **Exclure** les ouvrages édités par l'unité commerciale pour laquelle vous servez de diffuseur exclusif.

Nombre d'exemplaires vendus : Nombre de livres vendus au Canada pendant l'exercice visé. Les propres ouvrages de l'éditeur doivent être déclarés séparément des ouvrages vendus en diffusion exclusive. Si vous ne pouvez pas fournir de chiffres réels, veuillez donner des estimations et l'indiquer dans la marge.

Pour obtenir les définitions d'ouvrages d'auteurs canadiens, d'ouvrages d'auteurs étrangers et de catégories commerciales, veuillez vous référer à la **section L** ci-dessus.